

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 02- Déc 2019

Avec la CFTC, un second souffle vers un siècle de lumière !

Cent bougies en 2019 pour la CFTC. Cet anniversaire a été dignement célébré lors du congrès de Marseille, avec l'intervention de F. Ferrand, historien célèbre pour ses émissions radiophoniques. Il a fait revivre les temps forts de notre syndicat de sa création (qui s'appuyait sur l'encyclique Rerum novarum) à nos jours. Beaucoup de dates ont marqué ces 10 décennies, en particulier 1936 où la CFTC comptait 400 000 adhérents et portait un plan audacieux (salaire minimum, allocations familiales, temps de travail). La CFTC a su faire sa révolution après la seconde guerre mondiale, reconnue comme soutien de la résistance et décidée à abandonner sa mention à l'encyclique pour se réclamer « des principes de la morale chrétienne ». La CFTC a su se redresser après les tensions internes de 1964 qui ont donné naissance à la CFDT.

Aujourd'hui, avec des adhérents et des sympathisants croyants ou non, la CFTC est le 5ème syndicat français et forme, avec ses 140 000 adhérents, un acteur majeur du dialogue social centré autour des valeurs humanistes et toujours visionnaire... pour les cent prochaines années, comme l'a suggéré F. Ferrand ! Pour les cadeaux de fin d'année, un autre historien peut vous combler : *Une histoire de la CFTC*, de Philippe Portier, Flammarion.

A votre écoute sur le RIFSEEP pour les corps techniques

Longtemps reporté, le RIFSEEP pour les TSMA et IAE sera finalement mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020, avec une bascule en paye prévue en mars/avril. Le principe de base, c'est que personne ne doit perdre en rémunération suite au passage au RIFSEEP. Un groupe de travail est prévu en janvier par le bureau de la rémunération (BPREM) afin de répondre à toutes les interrogations des agents. La CFTC-MAE, membre de l'alliance Cap-Ensemble, participera à ce groupe de travail. A ce stade, nous souhaitons vous donner trois conseils de vigilance : vérifiez que toutes vos missions figurent sur votre fiche de poste, demandez de la réviser, lors de l'entretien professionnel, si ce n'est pas le cas et enfin, dès la connaissance de l'affectation dans le groupe RISEEP, vérifiez la conformité entre les missions et l'affectation dans ce groupe. Si vous ou un de vos collègues avez des questions sur ce sujet, contactez nous : marie-gaelle.cantayre@agriculture.gouv.fr (pour les TSMA) et mathieu.descamps@agriculture.gouv.fr (pour les IAE).

Le CPF, un outil pour construire votre parcours professionnel

Si vous n'avez pas encore activé votre Compte Personnel de Formation, allez sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/> Le CPF vous accompagne dans la construction de votre parcours professionnel, en acquérant un crédit d'heures mobilisables notamment en vue d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé. Le financement de la formation sollicitée est assuré par l'employeur, avec un plafond (3500 euros pour le MAA à cette date). Pour plus d'information sur la CPF dans la Fonction Publique d'Etat un clic suffit : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18090>

Bons préparatifs pour les fêtes de fin d'année ! Les membres du bureau CFTC MAE